

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE SPERACEDES

Date de convocation :
31.10.2012
Membres :
En exercice : <input type="text" value="14"/>
Présents : <input type="text" value="9"/>
Votants : <input type="text" value="13"/>
Décisions N°
00006

Le 05.11.2012

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Joël PASQUELIN LE MAIRE

Etaient présents : Dominique ROSTAIN, Gérard BAUSSY, Francis SCORDO, Adjoints, Chantal MENEGON, Franck PASCANET, Georges TRAVERT, Jean-Pierre PIERINI, Christophe ROUSTAN Conseillers.

Etaient absents : Corinne PFEND donnant pouvoir à Georges TRAVERT, Christophe ESCANO donnant pouvoir à Christophe ROUSTAN, Pierre AZAIS donnant pouvoir à Joël PASQUELIN, Philippe NETTRE donnant pouvoir à Jean-Pierre PIERINI, brigitte GARDE.

Objet : ANNULATION TITRE 318 DE 2005

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

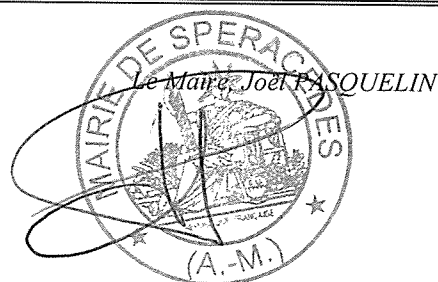
CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
67	673			Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1700.40
					1700.40

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	60632			Fournitures de petit équipement	-1700.40
					-1700.40

COMMUNE DE SPERACEDES, le 05.11.2012



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE SPERACEDES

Date de convocation :
31.10.2012
Membres :
En exercice : <input type="text" value="14"/>
Présents : <input type="text" value="9"/>
Votants : <input type="text" value="13"/>
Décisions N°
00005

Le 05.11.2012

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Joël PASQUELIN LE MAIRE

Etaient présents : Dominique ROSTAIN, Gérard BAUSSY, Francis SCORDO Adjoint, Chantal MENEGON, Franck PASCANET, Georges TRAVERT, Jean-Pierre PIERINI, Christophe ROUSTAN Conseillers .

Etaient absents : Corinne PFEND donnant pouvoir à Georges TRAVERT, Christophe ESCANO donnant pouvoir à Christophe ROUSTAN, Pierre AZAIS donnant pouvoir à Joël PASQUELIN, Philippe NETTRE donnant pouvoir à Jean-Pierre PIERINI, Brigitte GARDE.

Objet : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

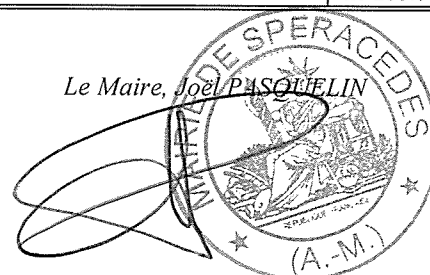
CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
13	1323	031		VOIRIE COMMUNALE	11842.60
16	1641	OFI		Opération financière	8391.33
					20 233.93

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2315	030		INTEMPERIES NOVEMBRE 2011 VOIRIE	-18752.00
23	2313	035		EQUIPEMENT SALLES DES FETES	-1481.93
					-20 233.93

COMMUNE DE SPERACEDES, le 05.11.2012





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2012

L'An deux mille douze
Le cinq novembre à dix huit heures

Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 13

Le Conseil Municipal de Spéracèdes, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN.

Présents : Mme Dominique ROSTAIN, M. Gérard BAUSSY, M. Francis SCORDO, Mme Chantal MENEGON, M. Franck PASCANET, M. Georges TRAVERT, M. Jean-Pierre PIERINI, M. Christophe ROUSTAN

Date de convocation :
31 octobre 2012

Absents excusés : Mme Corinne PFEND donnant pouvoir à M. TRAVERT, M. Christophe ESCANO donnant pouvoir à M. ROUSTAN, M. Pierre AZAÏS donnant pouvoir à M. PASQUELIN, M. Philippe NETTRE donnant pouvoir à M. PIERINI, Mme Brigitte GARDE

Délibération n° 3

Renouvellement de la convention avec La Poste

La loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiée par les lois n° 99-533 du 25 juin 1999 et n° 2000-321 du 12 avril 2000 autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire, permet aux communes d'assurer la gestion d'agences postales communales offrant les prestations postales courantes.

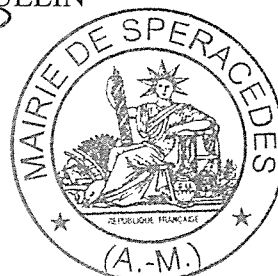
Dans ce cadre, Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 26 juin 2006 le Conseil Municipal avait décidé de renouveler la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale.

Il propose au conseil de l'autoriser à renouveler cette convention pour une période de neuf années avec possibilité de reconduction une fois pour la même durée. Cette convention définit les prestations postales et financières proposées par l'agence postale communale, les conditions de gestion et de fonctionnement de l'agence. Une indemnité mensuelle compensatrice de 972,00 € sera versée par la Poste à la commune.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, à l'unanimité, l'autorise à signer avec la Poste la convention relative à l'agence postale communale. Cette convention prend effet à compter du 29 juin 2012 pour une durée de neuf ans avec possibilité de reconduction une fois pour la même durée et prévoit une indemnité compensatrice de 972,00 € qui sera versée par la Poste à la commune.

La dite convention est jointe à la présente délibération.

Le Maire,
Joël PASQUELIN





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2012

L'An deux mille douze
Le cinq novembre à dix huit heures

Nombre de membres : 14

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 13

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Joël PASQUELIN.

Présents : Mme Dominique ROSTAIN, M. Gérard BAUSSY, M. Francis SCORDO, Mme Chantal MENEGON, M. Franck PASCANET, M. Georges TRAVERT, M. Jean-Pierre PIERINI, M. Christophe ROUSTAN

Date de convocation :
31 octobre 2012

Absents excusés : Mme Corinne PFEND donnant pouvoir à M. TRAVERT, M. Christophe ESCANO donnant pouvoir à M. ROUSTAN, M. Pierre AZAÏS donnant pouvoir à M. PASQUELIN, M. Philippe NETTRE donnant pouvoir à M. PIERINI, Mme Brigitte GARDE

Délibération n° 4

Travaux complémentaires pour la voirie communale

Des travaux supplémentaires doivent être effectués sur l'opération 031 - Voirie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le programme de travaux suivants : Opération 031 Voirie communale Travaux supplémentaires, dont le coût prévisionnel s'élève à 16 918,00 € HT, soit 20 233,93 € TTC.

- d'adopter le plan de financement suivant :

Dotation cantonale 70 % : 11 842,60 €

Autofinancement : 8 391,33 €

Le Maire,
Joël PASQUELIN

